

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le vingt et un septembre deux mil vingt deux à 20 h 30, suivant convocation en date du treize septembre deux mil vingt deux, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr LECOMTE Jean Luc

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Mr VERHELST Eduard à Mr LECOMTE Jean Luc
Mme BELLET Béatrice à Mr BOUTY Serge

Membres absents : Mr CHARIAL Nicolas, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore, Mr MONTHEIL Jean-Pierre,

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2022

Secrétaire de séance : Mr LEROUSSEAUD Sébastien

Délibération 2022/041 en date du 21 septembre 2022

Adressage : étude de devis pour l'acquisition de la signalisation et demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR

Afin de procéder à la mise en place concrète de l'adressage Madame le maire précise qu'il appartient à la commune d'acheter la signalisation nécessaire et de fournir aux administrés les numéros d'habitation. Elle présente les propositions reçues pour l'acquisition de panneaux et de numéros d'habitations.

Madame le maire propose au conseil municipal que la pose de la signalisation soit effectuée en régie par l'intermédiaire de l'agent technique. L'agent administratif participera également pour toutes les démarches liées à l'information des habitants.

3 devis ont été sollicités pour 70 plaques et poteaux de rue et 141 numéros, Madame le maire présente les propositions :

Entreprise	Pour 70 plaques et poteaux + Numéros habitation et accessoires de pose	Total HT
	Matériau	
MALINVAUD	Alu	9157.08 €
SIGNAUX GIROD	Email	7692.77 €
PIC BOIS	Compact	7734,90 €

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- De retenir la proposition de Signaux Girod pour un montant de 7692.77€ HT pour l'achat de la signalisation.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à ces travaux.
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR pour un montant de 9945 € HT, incluant la pose en régie de la signalétique et la valorisation du temps de travail de l'agent administratif en charge du suivi de l'opération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 27 septembre 2022

Le Maire

